

Décisions financières

Décision n°1 : Affectation du résultat 2024

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Crest (Drôme) du 7 au 9 novembre 2025, ayant entendu le rapport du trésorier du conseil régional, constate le résultat 2024 excédentaire de 43 354,98 € tel qu'il apparaît dans le compte de résultat 2024,

et approuve son affectation à raison :

- de 39 051,08 € en augmentation du fonds consistoire,
- de 8 138,51 € en diminution du fonds auto,
- de 79 823,40 € en diminution du fonds immobilier,
- de 84 155,22 € en augmentation du fonds associatif,
- de 6 150 € en diminution du fonds Témoignage-Evangélisation
- de 14 260,59 € en augmentation du fonds Ministre.

118 voix pour / 0 contre

Décision n°2 : Budget 2026

Ayant entendu le rapport du trésorier du conseil régional, le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Crest (Drôme), du 7 au 9 novembre 2025, approuve

- le budget 2026 pour un total de 3 171 600 € en recettes et 3 313 100 € en dépenses ;
- le montant des contributions de chaque Eglise locale fixé dans le dossier pré-synodal.

93 voix pour / 17 contre

Décision N°3 : gestion des retards antérieurs de contribution régionale

Chaque année, quelques Eglises locales ne parviennent pas à verser la totalité de la contribution régionale appelée par le synode.

Le synode régional de l'Église protestante unie en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Crest (Drôme), du 7 au 9 novembre 2025, encourage chaque Eglise locale à prioriser le versement de la contribution de l'année en cours. Il demande :

- au Conseil régional de faire un suivi des retards de contribution,
- et aux Eglises locales qui possèdent des réserves ou qui reçoivent des legs de faire le maximum pour combler les retards en concertation avec le Conseil régional.

94 voix pour / 17 contre